

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023**

**DEL-2023-151**

L'An deux mille vingt-trois, le 4 juillet, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/06/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mmes LAFARIE, PARIS,  
MM. BARRY, CALONE, COUTIER, PAULY, PELLARIN.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. BOUVARD C, BOUVARD M, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, FONTAINE, PERRISSIN-FABERT, STEYER.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN :**

**Titulaires :** Mme TARAGON,  
MM. HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

**Suppléants :** M. BOSSON.

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON :**

**Titulaires :** MM. CONDEVAUX JF, GILBERT.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. BOISIER, CALLET, CHARBONNIER, DUGAVE, EVERAERE, GUILLOTTE, REY, SONNERAT.

**Suppléants :** .

**Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. CARTIER, FRANCOIS.

**Suppléants :** .

**Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

**Suppléants :** .

**Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mme WENDLING.  
MM GENOUD, GEORGES, GRANGER, MILLET-URSIN.

**Suppléants :** M. PERISSOUD.

**Avait donné pouvoir :**

Mme AUDETTE.

MM. AEBISCHER, BUFFLIER, BOUCHET, CHARLOT-FLORENTIN, GILLET, MARTIN-COCHER, RATSIMBA, ROLLIN, SADDIER.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER.  
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACHELLARD, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCLIER, BURNET, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DEAGE, DEFAGO, DERONZIER, DUNAND, GAUDIN, GILET, GONDA, GYSELINCK, HAVEL, HENON, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, MUGNIER, OBERLI, PENHOÛËT, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, CARRERA, JAILLET,  
MM. BLOCQUET, CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE  
M. PAILLOLE : de Syan'EnR.

**Membres en exercice :** 104  
**Présents :** 40  
**Membres habilités à prendre part au vote :** 104  
**Votants :** 40  
**Représentés par mandat :** 10

---

**Objet : CREATION D'UN POSTE DE VICE-PRESIDENT**

**Exposé du Président,**

Conformément aux articles L.5721.1 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et à l'article 7.2 des statuts du Syndicat, le Bureau est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, c'est-à-dire le Comité, dans la limite toutefois de 20 % de l'effectif. L'article 7.1 des statuts prévoit que le nombre de Vice-Présidents est fixé par le Comité syndical sur proposition du Président, avec a minima un Vice-Président par Collège (soit au moins 7 Vice-Présidents).

Par délibération du 16 septembre 2020, le Comité a décidé de fixer le nombre de Vice-Présidents à 9, puis à 10 par délibération du 15 octobre de la même année.

Le Président propose aujourd'hui de porter leur nombre à 11, pour tenir compte de la création du collège des communes dont la distribution publique d'électricité est confiée à une Entreprise Locale de Distribution (ELD) lors de la dernière réforme statutaire. Il est précisé que cette disposition ne remet pas en question les fonctions des actuels Vice-Présidents, hormis en ce qui concerne le Vice-Président issu du Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD), recomposé lors de la dernière réforme statutaire, dont l'élection doit être renouvelée lors du prochain Bureau.

Il rappelle que les membres du Bureau élisent les Vice-Présidents. Leur élection s'est déroulée lors du Bureau syndical du 30 septembre 2020, puis s'agissant du 10<sup>ème</sup>, lors de celui du 15 octobre 2020.

Les membres du Comité sont invités :

1. à décider la création d'un 11<sup>ème</sup> poste de Vice-Président.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président**  
  
**Joël BAUD-GRASSET.**

**Syane**  
ENERGIES & NUMERIQUE